

*N. VAN LYSEBETTEN geeft lezing van de volgende tekst :*

*N. VAN LYSEBETTEN donne lecture du texte suivant :*

*Anderlecht is één van de gemeenten in het Brussels gewest die een deradicaliseringsambtenaar in dienst hebben genomen in het kader van het kanaalplan van minister van Binnenlandse Zaken Jan Jambon.*

*Inmiddels is er Countering Violent Extremism (CVE), een nieuw departement binnen het Orgaan voor de Coördinatie en de analyse van de dreiging, beter gekend als OCAD. Dat departement zal instaan voor adviesverlening en coördinatie van deradicaliseringsprojecten. Op termijn is het de bedoeling om alle bestaande en nieuwe projecten te stroomlijnen.*

*Het CVE zal ook gemeenten adviseren over de opportuniteit om zich al dan niet aan te sluiten bij bestaande initiatieven.*

*Uit een recent rapport van de onafhankelijke denktank Egmont Instituut, blijkt dat er zich in ons land 115 teruggekeerde Syriëstrijders bevinden, van wie er 44 in de gevangenis zitten.*

*De meesten onder hen zullen binnen enkele jaren hun straf hebben uitgezeten en opnieuw vrij komen.*

*De integratie in de maatschappij van ex-gedetineerden verloopt niet altijd naar wens en het aantal recidivisten is relatief hoog. Het is daarom belangrijk om vrijgekomen Syriëstrijders te blijven volgen en de gedane deradicaliseringsinspanningen niet af te bouwen.*

*Mijn vragen zijn:*

- 1) welke initiatieven zijn genomen door de cel preventie van radicalisering?*
- 2) kunt u een stand van zaken geven van de realisaties geleverd door de deradicaliseringsambtenaar en van de concrete resultaten die geboekt zijn?*
- 3) heeft u een beroep gedaan op het CVE wat betreft samenwerking met andere deradicaliseringsprojecten? Zo niet, waarom niet?*
- 4) bent u van plan om een project op poten te zetten waarbij extra aandacht kan gaan naar Syriëstrijders die de gevangenis verlaten? Zo niet, waarom niet?*

*Ik dank u voor uw antwoord.*

*Monsieur l'Échevin AKOUZ regrette que N. VAN LYSEBETTEN n'ait pas assisté à la commission pendant laquelle son service a présenté très largement la cellule, ses méthodes de travail, ses actions mais aussi ses premières évaluations. La cellule « Déradicalisation » du service « Prévention » de notre Commune fait effectivement appel à l'OCAM depuis longtemps afin d'obtenir des analyses de risques concernant des situations, des comportements et des discours d'individus ou de groupe. Cela permet de recevoir des conseils adéquats autour de faits pouvant s'avérer de caractère extrémiste. Le Collège a proposé son aide pour le suivi psycho-social des « returnees », ou de leurs familles, à la Maison de justice de Bruxelles et au barreau. La police, qui fait le suivi des conditions de libération est également au courant de l'offre du Collège. Pour le moment, il n'a pas encore reçu de demande, probablement parce que l'aide sous contrainte de personnes mandatées par le juge est donnée aux personnes concernées. Les informations sont parfois faibles ou contradictoires. Il y a un flou venant du niveau fédéral. Au niveau des actions, il y a un cadre très clair. Ces diverses actions sont menées sur le*

*terrain par le service « Prévention ». On a donné la parole aux jeunes, aux adultes, aux professionnels pour s'exprimer par rapport à la problématique. Il faut pour cela nuancer les discours et nuancer les participants pour accroître leur vigilance et améliorer leurs réactions tout en limitant les stéréotypes et les amalgames. Il y a eu des participations de jeunes à des ciné-débats sur la thématique. Deux cents quarante jeunes ont été concernés par cela dans les écoles avec les animations « Rien à faire -rien à perdre ». Il y a eu une animation autour du récit des jeunes qui sont partis ou qui ont voulu partir en Syrie. Deux cents cinquante jeunes de 6e primaire ont participé au projet « diversité convictionnelle », projet désireux de faire connaître aux jeunes les différentes religions par le biais de visites de lieux de cultes et de centres laïques. Il y a un travail d'écoute et de soutien aux personnes qui ont des questions ou des inquiétudes. L'organisation de deux ateliers de parentalité, pour les mères, en collaboration avec Salia Benali. Enfin, le dossier thématique présenté en commission, pour avoir une vision nuancée sur le processus et les diverses formes d'extrémismes. Toute une série d'activités culturelles ont également été organisées autour de la thématique. L'outil présenté et développé de manière originale par le service « Prévention », en collaboration avec un expert de l'ULB, est destiné aux jeunes pour les préparer à la société. Cette cellule existe depuis trois ans et traite un sujet très complexe. Monsieur l'Échevin AKOUZ invite les Conseillers à consulter les sources d'informations communiquées, ce qui pourrait inspirer plusieurs d'entre-eux.*

*N. VAN LYSEBETTEN vraagt of er concrete resultaten zijn. Zijn er voorbeelden van mensen die van plan waren om te vertrekken en die niet vertrokken zijn? De vermelde acties zijn slechts preventief, maar wat zijn de resultaten die daarmee concreet geboekt zijn ?*

*Monsieur l'Échevin AKOUZ pense avoir clairement répondu que ce n'est pas de la compétence de la Commune. Il existe des collaborations, mais, si à un moment donné, cette dernière n'est pas saisie par la justice ou par un juge, s'il n'y a pas de demandes venant des autorités compétentes, on ne peut se substituer. Ce n'est pas le rôle du service « Prévention » qui est complémentaire à tous les dispositifs mis en place. En matière de collaboration avec l'ensemble des institutions, il pourrait y avoir plus de fluidité. Monsieur l'Échevin AKOUZ ne dispose pas du nombre de personnes sorties de prison car ce chiffre n'est pas communiqué au Collège.*